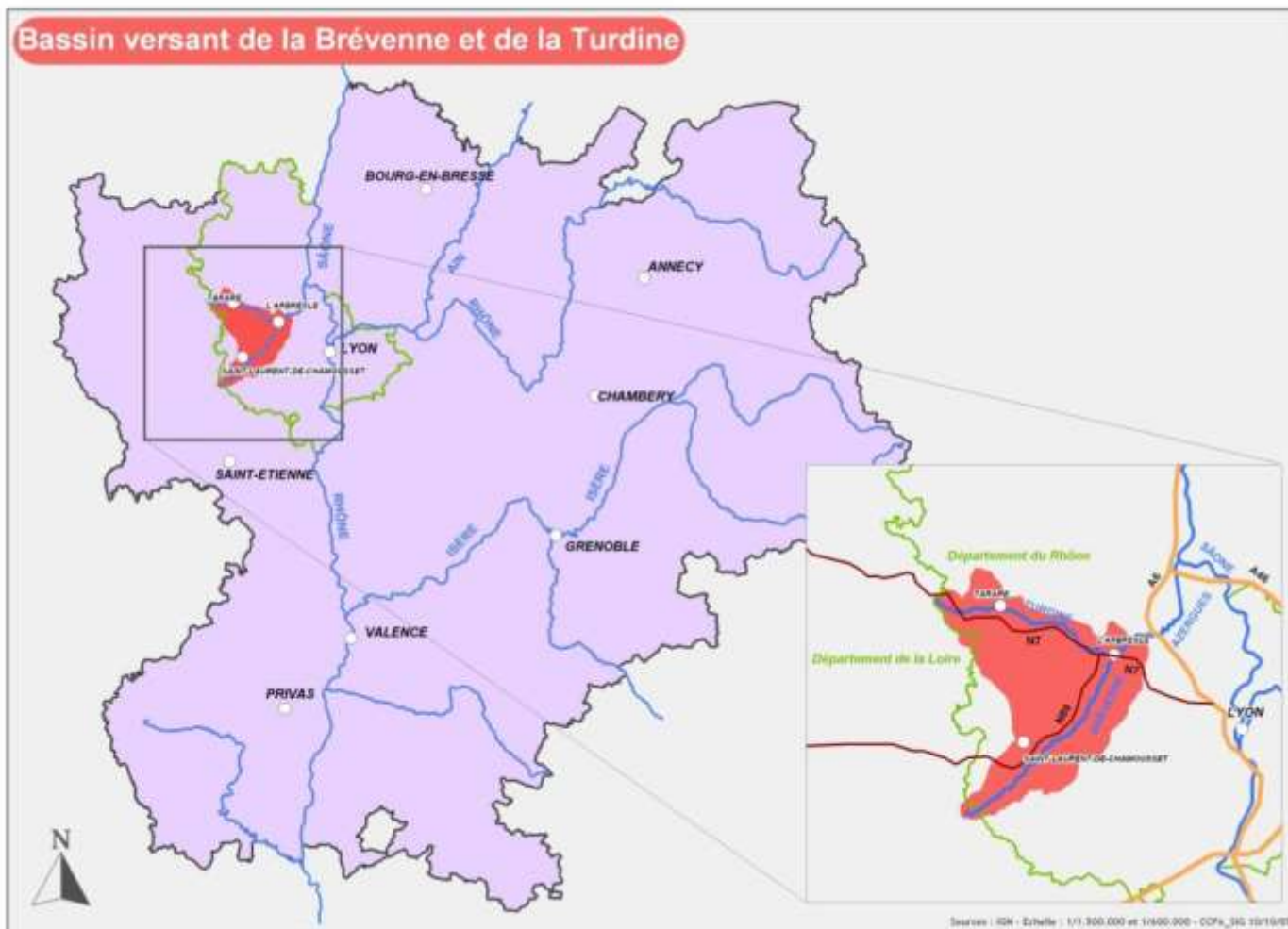




Bassin versant Brévenne- Turdine : un plan de gestion « modeste » des atterrissements en zone urbaine



Le bassin versant Brévenne-Turdine





Le bassin versant Brévenne-Turdine

- 440 km²
- 46 communes, 66000 habitants
- 160 km de cours d'eau





Le bassin versant Brévenne-Turdine



Un contexte diversifié avec des cours d'eau principaux très dégradés...



Le bassin versant Brévenne-Turdine



... et des affluents très préservés, recelant des espèces protégées





Les problématiques principales

**Une médiocre qualité
des eaux superficielles
aggravée par le manque
de capacités auto-
épuratoires des milieux
récepteurs**





Les problématiques principales



Une artificialisation et une dégradation des cours d'eau (berges, lit mineur et majeur, ripisylve) créant des perturbations sédimentaires, faunistiques, aggravant les crues



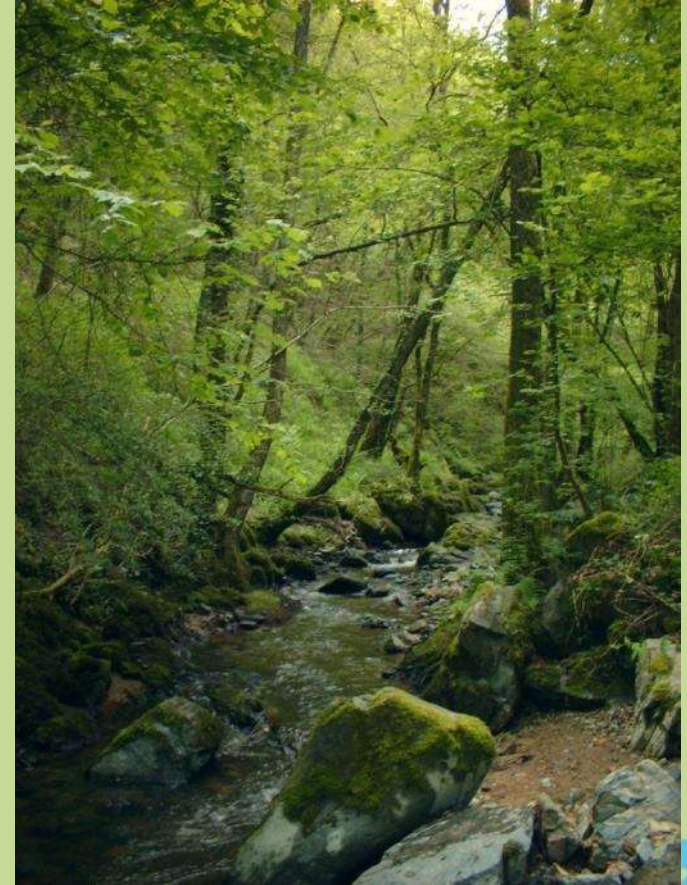
Les problématiques principales

Un déséquilibre quantitatif fortement aggravé par les nombreux prélèvements agricoles





Les problématiques principales



La présence de zones écologiquement remarquables (ZH, cours d'eau) au maintien fragile



Le contrat de rivières Brévenne-Turdine

Second contrat de rivière signé pour la période 2009-2014 (6 ans), bientôt arrivé à mi-parcours. Programme d'actions d'environ 20 millions d'euros (110 actions).





Le contexte local



-Crue très importante en décembre 2008 (période de retour 170 ans), faisant suite à des crues récurrentes 1983, 2000, 2003

-Affaire juridique d'une association locale de riverains contre le SYRIBT, la commune, la CC, etc.

⇒ Climat très tendu avec la population sur cette thématique, difficulté à faire passer des messages techniques



La genèse du projet

-Volonté du SYRIBT de cadrer les actions communales ponctuelles réalisées sous la pression de la population, sans prise en compte des caractéristiques géomorphologiques

-Réalisation d'une étude géomorphologique préalable au contrat ⇒ éléments techniques nécessaires

⇒ Inscription d'une action « plan de gestion des atterrissements » dans le contrat de rivières, action B1-1.5



L'élaboration du dossier

-Prise de contact avec la Police de l'Eau : calage sur les documents à produire : plan de gestion soumis à autorisation loi eau et DIG

-Volonté du SYRIBT de traiter dans le même dossier gestion des atterrissements et de la ripisylve (1 seule enquête publique)

⇒ Elaboration du dossier en interne



L'élaboration du dossier

Intitulé :

**Plan de gestion de la Brévenne, de la Turdine, et de leurs
affluents**

Plan de gestion pluriannuel d'entretien et restauration de la
ripisylve

Plan de gestion des atterrissements

**DOSSIER DE DECLARATION D'INTERET GENERAL 2011-2015
DOSSIER D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU**



Les éléments à fournir au dossier

L'esprit de la LEMA 2006 est bien :

- d'inciter à la prise en charge de l'entretien par un groupement de collectivités**
- de travailler à la bonne échelle hydrographique, avec prise en compte du fonctionnement global du cours d'eau**
- d'éviter les interventions ponctuelles et dispersées ne répondant pas un diagnostic pertinent**



Les éléments à fournir au dossier

- Article L 211-7, permet depuis 1992, aux collectivités ou à leurs groupements de prendre charge de manière volontaire l'entretien d'une section de cours d'eau après DIG.
- La LEMA de 2006 a ajouté à cette obligation de DIG , celle de la réalisation d'un plan de gestion...



Les éléments à fournir au dossier

Ce plan de gestion devient donc le préalable obligatoire à toute demande d'opérations groupées d'entretien

Il a pour objectif de définir les enjeux et les modalités de l'entretien du cours d'eau

Ce plan de gestion concerne certaines rubriques de la nomenclature "loi sur l'eau"



Les éléments à fournir au dossier

A noter ...

Ce plan de gestion peut également comprendre une phase de restauration (interventions ponctuelles/curage) et faire l'objet d'adaptations, en particulier pour prendre en compte des interventions rendues nécessaires suite à une crue...

Ce programme de travaux, réalisé dans le cadre d'une DIG, permet d'assurer des travaux d'entretien sur un linéaire important, garantissant ainsi une gestion globale et cohérente des milieux.



Les éléments à fournir au dossier

*Extrait des articles R214-6 et R-214-32 du CE
(contenu d'un dossier d'Autorisation ou de Déclaration)*

[...]

VII. - Lorsqu'il s'agit d'un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau prévue par l'article L. 215-15, la demande comprend en outre :

- 1° La démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention ;
- 2° S'il y a lieu, la liste des obstacles naturels ou artificiels, hors ouvrages permanents, préjudiciables à la sécurité des sports nautiques non motorisés ;
- 3° Le programme pluriannuel d'interventions ;
- 4° S'il y a lieu, les modalités de traitement des sédiments déplacés, retirés ou remis en suspension dans le cours d'eau.



Extrait de l'arrêté du SYRIBT

« Article 3 : Caractéristiques du plan de gestion

L'ensemble des travaux a été défini après une phase diagnostic. Ils s'inscrivent dans le cadre du volet B1-1 du contrat de rivières Brévenne-Turdine, signé en 2009.

Ces travaux consistent en :

- un plan de gestion pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve
- un plan de gestion pluriannuel des atterrissements. »

[...]

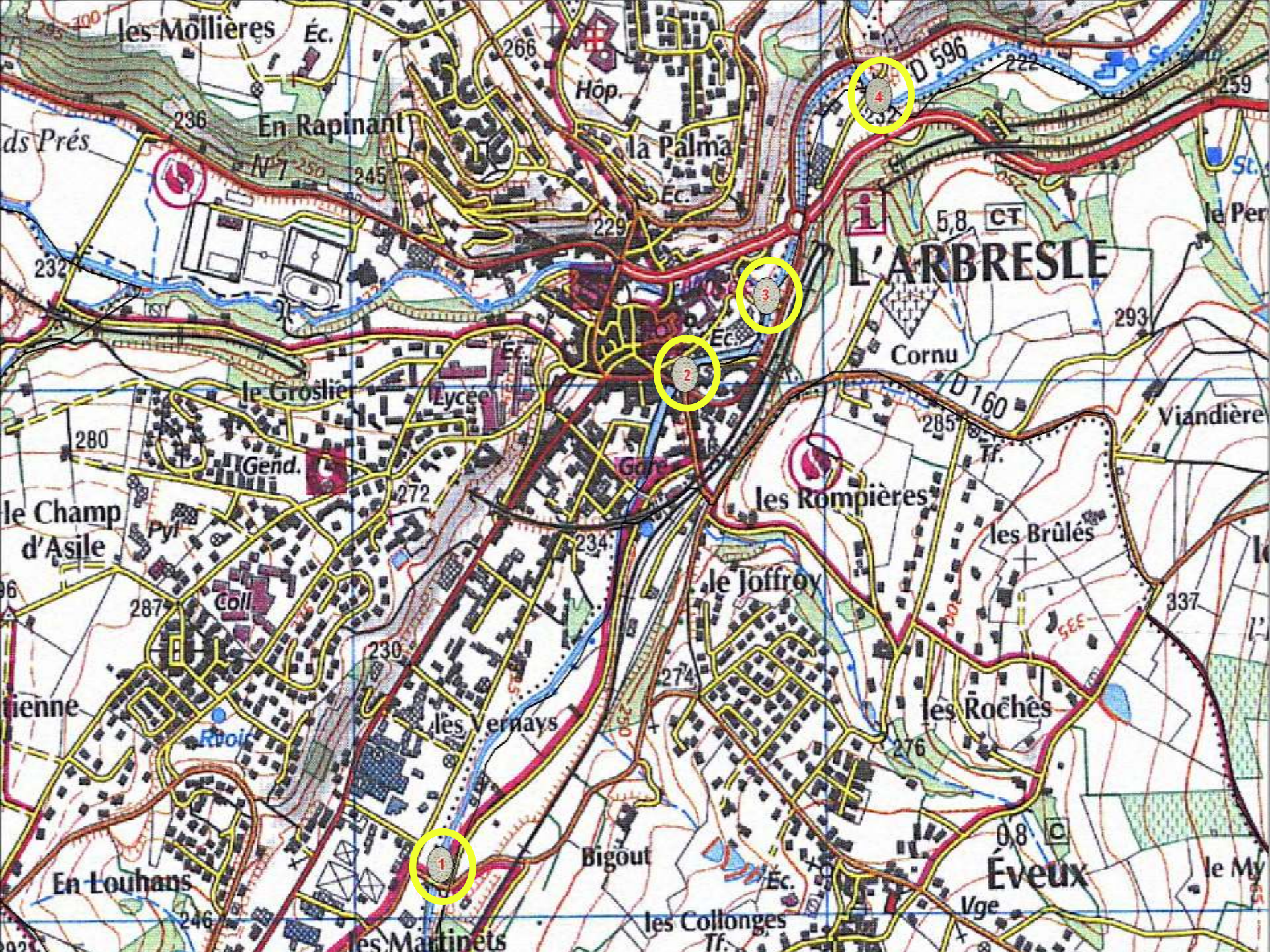


Extrait de l'arrêté du SYRIBT

« Les interventions prévues sont les suivantes :

- régalaage de sédiments sur l'atterrissement du « pont des Martinets » (banc 1 sur carte 2 - annexe 2)**
- régalaage et extraction de sédiments sur l'atterrissement du « pont de la RD389 » (banc 2 sur carte 2)**
- régalaage et extraction de sédiments sur l'atterrissement de la confluence Brévenne-Turdine (banc 3 sur carte 2)**
- régalaage de sédiments sur l'atterrissement de la « zone commerciale de Lidl » (banc 4 sur carte 2) et réinjection de sédiments immédiatement en aval du même site (site 1 sur carte 3 - annexe 3)**
- réinjection de sédiments au droit du site de la « stèle des Fusillés » (site 2 sur carte 3) »**

+ tableau de programmation pluriannuelle



les Mollières

Éc.

266

Hôp.

la Palma

D 596

222

259

ds Prés

En Rapinant

236

N°7

245

229

Éc.

L'ARBRESLE

5,8

CT

293

232



Cornu

le Groslier

Lycee

2

D 160

Viandière

280

Gend.

272

les Rompières

les Brûlés

le Champ d'Asile

Pvi

coll

234

le Joffroy

337

ienne

Rivoir

les Vernays

274

les Roches

555

En Louhans

246

Bigout

les Collonges

Éveux

le My

1

0,8

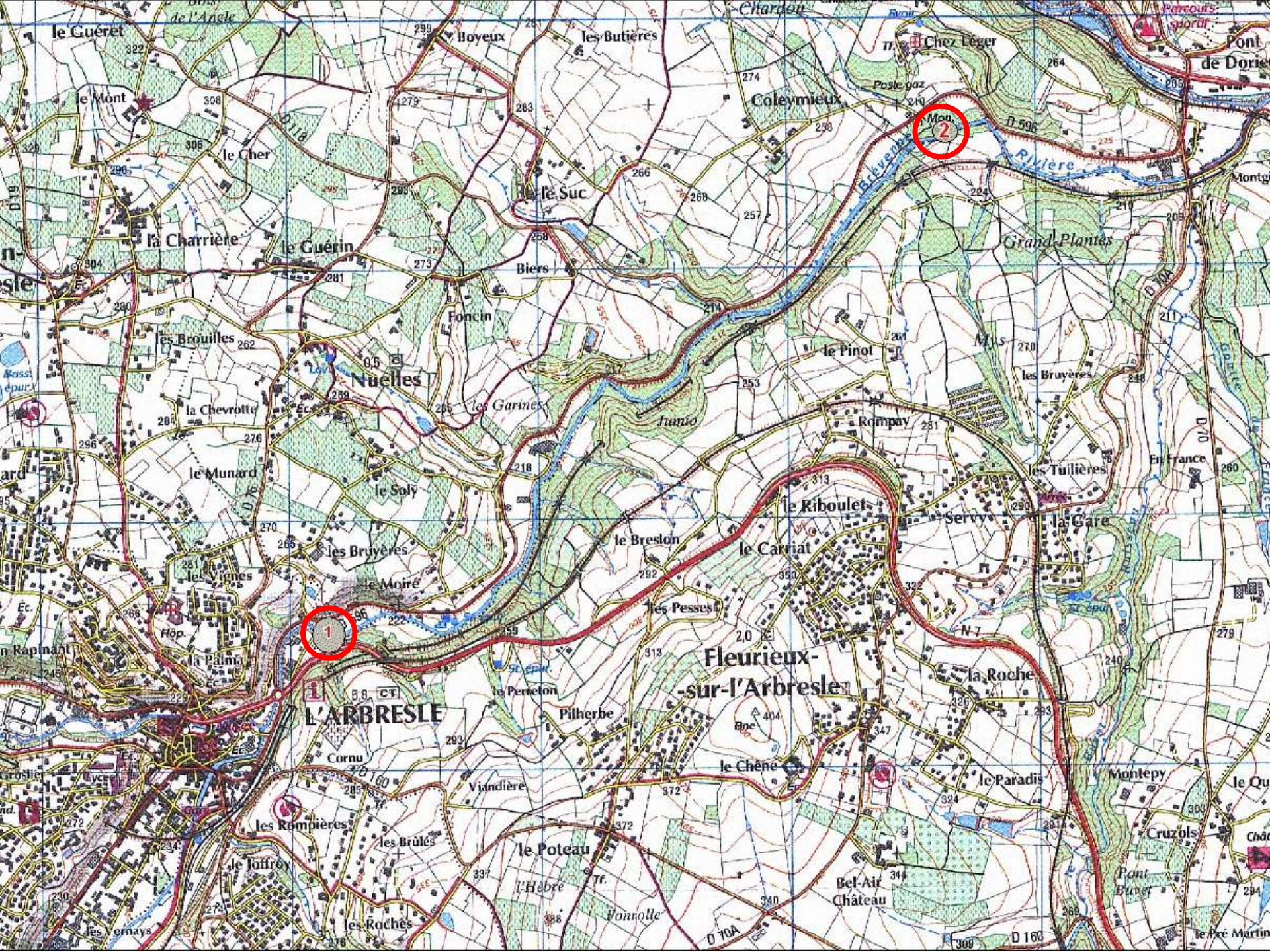
Vge

les Martinets

Tf.

+

+



1

2



Extrait de l'arrêté du SYRIBT

« Article 4 : Durée du plan de gestion

L'autorisation d'exécution de ce plan de gestion au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement a une validité de 5 ans.

La déclaration d'intérêt général a une durée de cinq ans. »



Extrait de l'arrêté du SYRIBT

« Article 7 : Servitude de passage »

Afin de réaliser les travaux prévus dans le plan de gestion Brévenne, Turdine et leurs affluents, il est nécessaire d'instituer une servitude de passage, destinée à permettre l'exécution des travaux et le passage des agents habilités et des engins mécaniques sur les propriétés privées.

Conformément à l'article L.215-18 du code de l'environnement, pour les interventions du SYRIBT prévus dans le cadre du plan de gestion, la servitude de passage respectera une largeur maximale de 6 mètres. [...] »



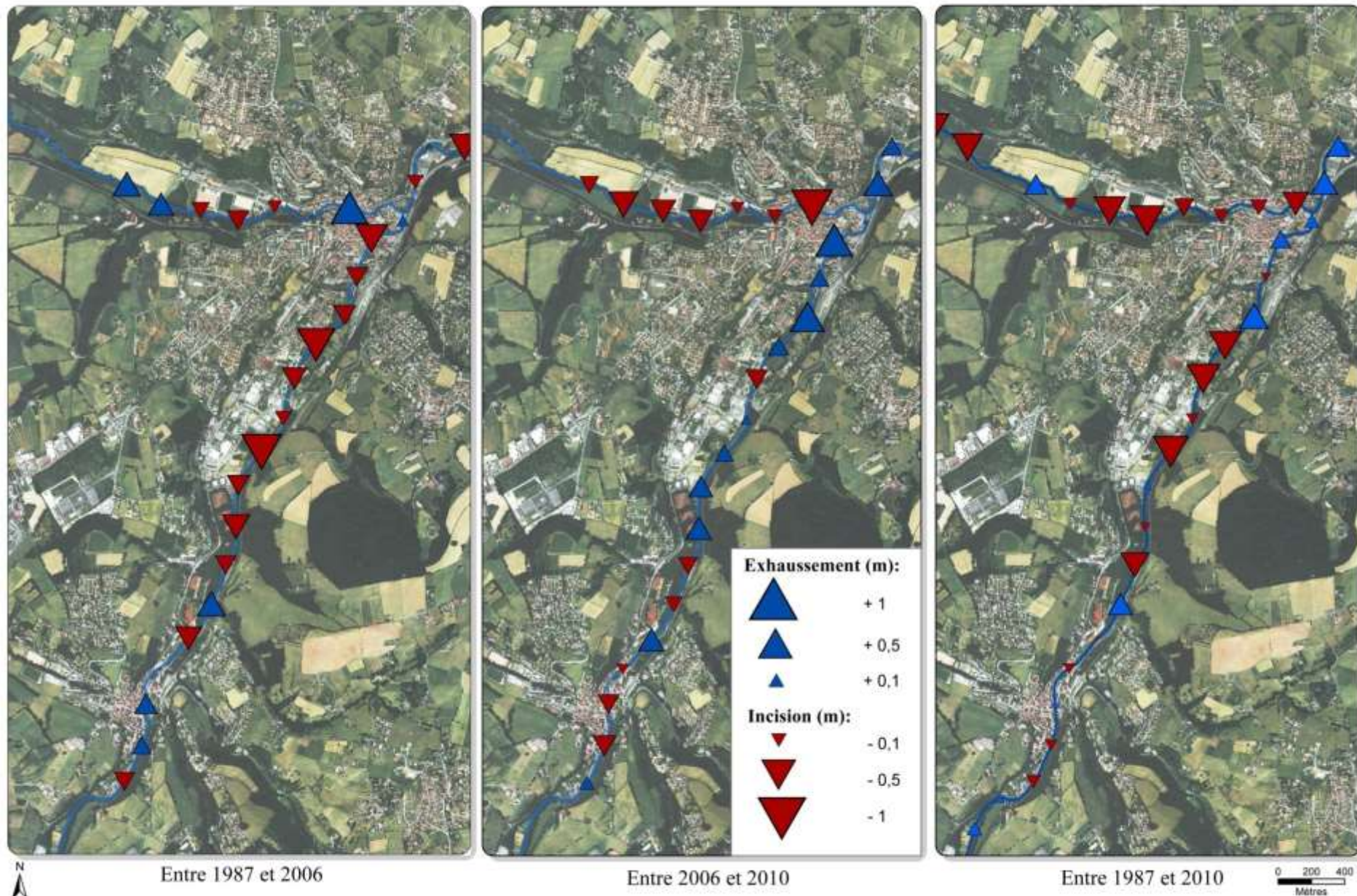
La mise en œuvre du projet

A/ Fonctionnement du tronçon

B/ Définition des travaux

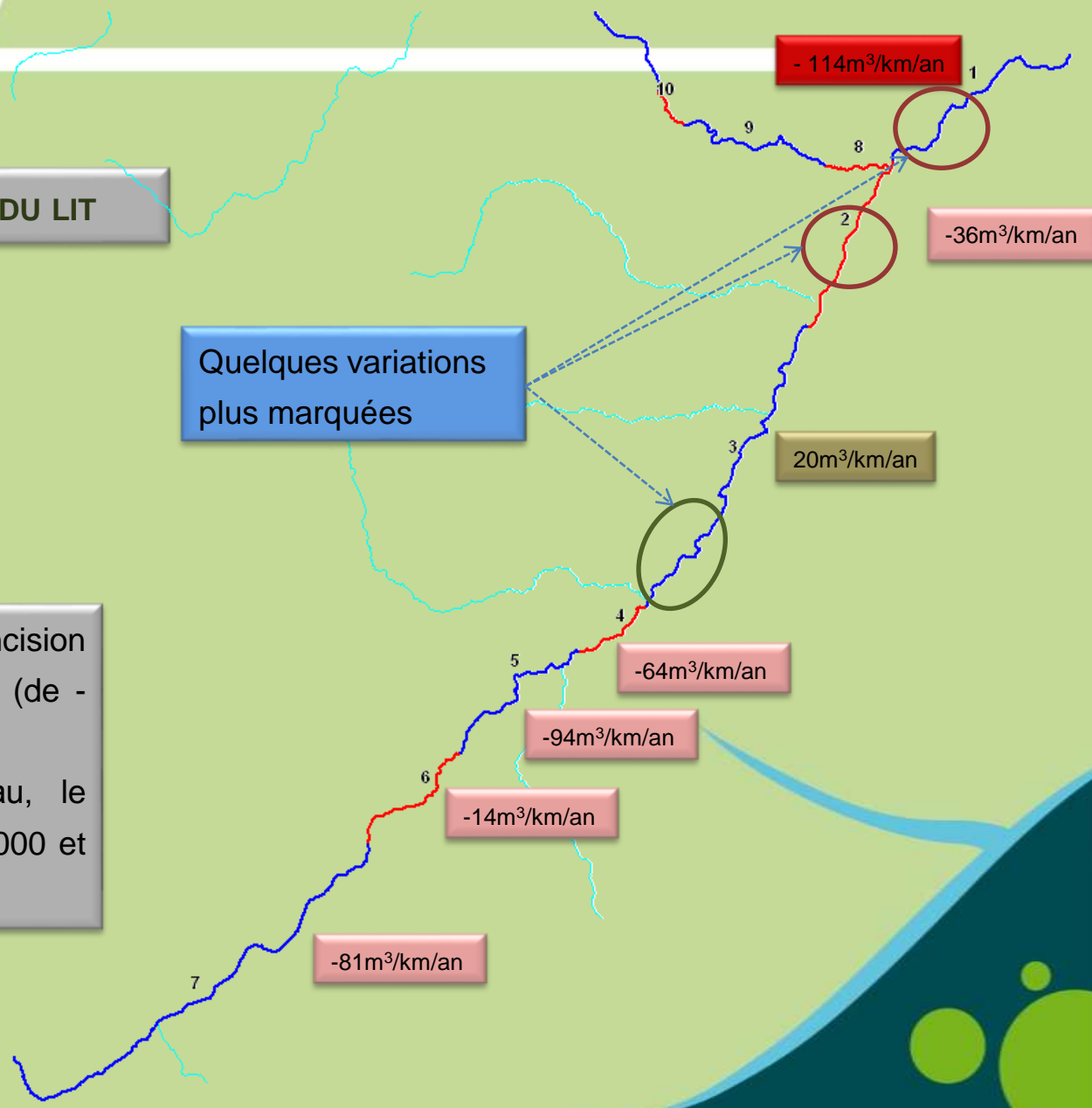
C/ Consultation des entreprises

D/ Bilan du chantier





EVOLUTION ALTIMÉTRIQUE DU LIT

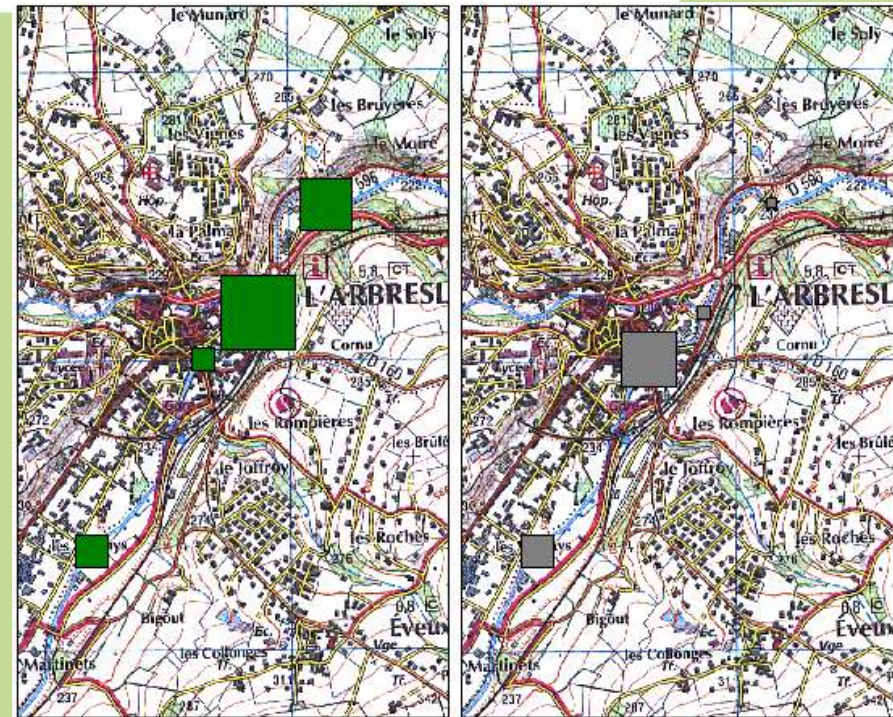


Globalement, on constate une incision assez faible sur le cours d'eau (de -0,05 à -0,17m).
Sur l'ensemble du cours d'eau, le déstockage est évalué entre 20 000 et 30 000m³

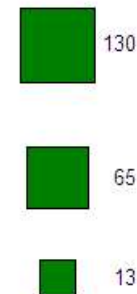


B/ Définition des travaux

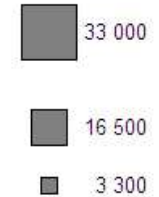
L'approche quantitative



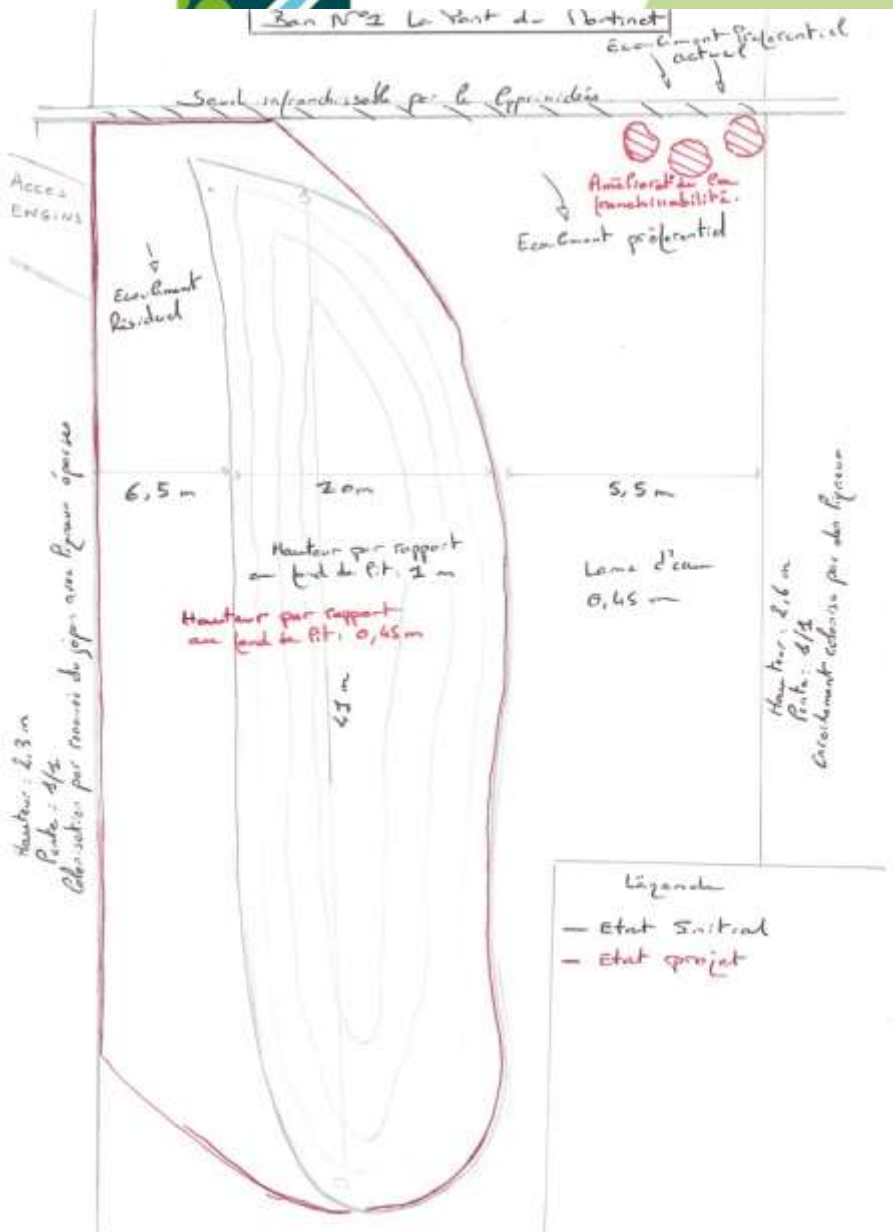
Débit de mise en mouvement (m³/s)



Volume charriables (m³/an)



L'approche milieu



Moyennes mensuelles calculées sur 43 ans				
Mois	Juin	Juillet	Aout	Septembre
Débit m3/s	1,04	0,481	0,33	0,515

Objectif:

limiter l'impact de l'intervention sur les paramètres physiques du lit

Moyens

- Conserver une lame d'eau de 0.2cm dans la fourchette de débit **0.108 < > 0.33**
- Accroître localement la surface du ban et la sinuosité du lit d'étiage
- Réinjecter les matériaux au plus proche de la zone de prélèvement

C/ Consultation des entreprises

Prévisionnel pluriannuel

2011				2012			
Poste	Quantité	Prix Unitaire	Prix HT	Poste	Quantité	Prix Unitaire	Prix HT
<i>Réalisation des pistes d'accès</i>	1 Forfait	2000	2000	<i>Fourniture pelle mécanique scarification des bans</i>	2 jours	850	1700
<i>Transfert des matériaux</i>	580 Tonnes	20	11600	<i>Evacuation en décharge des matériaux rebutés</i>	120 Tonnes	12	1440
<i>Fourniture pelle mécanique pour régilage des matériaux</i>	3 jours	850	2550	Total HT			3140
<i>Evacuation en décharge des matériaux rebutés</i>	120 Tonnes	12	1440	TVA 19,6 %			615,44
Total HT			17590	Total TTC			3755,44
TVA 19,6 %			3447,64				
Total TTC			21037,6				
2013				2014			
Poste	Quantité	Prix Unitaire	Prix HT	Poste	Quantité	Prix Unitaire	Prix HT
<i>Fourniture pelle mécanique scarification des bans</i>	2 jours	850	1700	<i>Réalisation des pistes d'accès</i>	1 Forfait	2000	2000
<i>Evacuation en décharge des matériaux rebutés</i>	15 Tonnes	12	180	<i>Fourniture pelle mécanique scarification des bans</i>	5 jours	850	4250
Total HT			1880	<i>Evacuation en décharge des matériaux rebutés</i>	120 Tonnes	12	1440
TVA 19,6 %			368,48	Total HT			7690
Total TTC			2248,48	TVA 19,6 %			1507,24
				Total TTC			9197,24



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° Ordre	Désignation	Unité	Prix Unitaire en Euros HT
1.1	Transfert pelle mécanique	Unité	
1.2	Transfert mini pelle ou engin apparenté	Unité	
1.3	Fourniture pelle mécanique	Jour	
1.4	Fourniture mini-pelle ou engin apparenté	Jour	
1.5	Fourniture camion 6x4 équipé grue	Jour	
1.6	Fourniture camion benne 6x4	Jour	
2.1	Evacuation et mise en décharge de la fraction fine des matériaux excédentaires	Tonne	
2.7	Signalisation et régulation trafic routier	Forfait	



Bilan de l'opération

Bilan technique

- . 1/2 du temps de chantier et du volume financier consacré à la confection des accès et la remise en état du site
- . Incompatibilité de la mise en œuvre avec les prescriptions LEMA.
- . Amélioration locale de la situation sur le site de réinjection





Bilan de l'opération

Bilan financier

INTERVENTION ATERRISSEMENTS 2011

	Pelle mécanique à chenille	Transfert pelle mécanique à chenille	Pelle à pneu	Bob cat	Transfert bob cat	Camion 6*4	Camion 8*4	Tonne en décharge	Tonne réinjectées
Lidl	1,5	2	0,5	0	0	0	0,5	14,8	0
Madeleine	1	1	0	1	1	1	1	192,4	236,8
Vernays	1	1	1	0	0	1	1	74	281,2
Confluence	1	1	1	0	0	1	1	74	458,8
	4,5	5	2,5	1	1	3	3,5	355,2	976,8
								1332 T	

15 512 €TTC



Bilan de l'opération

Planning de réalisation

- Élaboration du dossier en interne : 3 mois (juillet-septembre 2010)
- Échanges informels avec la DDT sur le fond et la forme : 2 mois (octobre-novembre 2010) – sollicitation de l'ONEMA et de la Fédération de Pêche
- Envoi officiel des dossiers : 6 décembre 2010
- Arrêté Préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique : 20 janvier 2011
- Enquête publique : 14 au 28 février 2011
- Rapport du commissaire enquêteur : 20 avril 2011
- Demande d'éléments complémentaires au SYRIBT suite à la conférence administrative habituellement menée : fin mai 2011
- Passage en CODERST : 21 juillet 2011
- Arrêté préfectoral autorisant les travaux : 29 juillet 2011
- Travaux : 1^{er} août 2011

⇒ **Au global : environ 1 an de procédure**